

# Obtention cartes de stationnement riverains

---

Pour l'obtention d'une carte de stationnement riverains, vous avez deux options :

- Vous pouvez faire une demande de carte **en vous rendant personnellement au guichet du contrôle des habitants**. Vous devez disposer pour ce faire de votre permis de conduire ainsi que de tout autre document éventuel selon notre [aide-mémoire](#). La taxe doit être réglée directement au guichet (en espèces ou par carte). La carte de stationnement vous est remise directement, sans délai.
- Vous pouvez commander [ici \(vers la commande de carte de stationnement en ligne\)](#) votre carte de stationnement en ligne. Le permis de conduire doit être scanné et joint à la commande. Tout autre document éventuel sera demandé par e-mail après réception de la commande. Veuillez noter que la carte de stationnement ne sera valable qu'après règlement de la facture ! Votre commande est transférée à notre partenaire de service chez OM Computer AG.



## Questions et renseignements concernant la délivrance de cartes de stationnement

Christen Sarah (e/f)	Tél. 061 425 52 53
Imboden Marisa (e)	Tél. 061 425 52 83
Morandini Rebecca (e/f)	Tél. 061 425 52 48
Tavan Sabine (e/f)	Tél. 061 425 52 52

---

Dicastère compétent : travaux publics et environnement